



République de Guinée-Bissau  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL



Banque Africaine de Développement  
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

## Projet d'Appui aux Chaines de Valeur et à l'Entreprenariat Agricole et Rural (PACVEAR)

Siège à Bissau

Antenne à Bafata

C.P. N° 71 – Bissau – Guiné-Bissau, Tel.: + (245) 95 580 4851 ou + (245) 96 663 3162, E-mail : pacvearguinebissau@yahoo.com

Projet d'Appui aux Chaines de Valeurs et à l'Entreprenariat Agricole et Rural (PACVEAR)  
Projet de Développement de la Chaine de Valeur Riz dans les régions de Bafatá et Oio (PDCV RIZ)

# TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN (1) CONSULTANT INDIVIDUEL

Expert, Spécialisé en Protection des Végétaux/PGPP

## Élaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du PACVEAR et du PDCV RIZ en Guinée-Bissau

Projet N°: P-GW-A00-004

Financement Don FAT N° : 590015516006

Projet N°: P-GW-A00-003

Financement Prêt FAT N° : 5900150001751

Bissau, 23 Décembre 2021  
(Version corrigée)

## **1. PRESENTATION DU SECTEUR AGRICOLE ET CONTEXTE DU PACVEAR ET DU PDCV RIZ**

### **1.1 Présentation du PACVEAR**

Le secteur agricole et rural constitue la base de l'économie bissau-guinéenne. Le riz constitue l'alimentation de base et le déficit vivrier est comblé annuellement par des importations de riz d'environ 80.000 tonnes. Les contraintes de la filière sont principalement, l'enclavement des zones de production, la dégradation des systèmes de production particulièrement les mangroves due aux problèmes de salinité et d'acidité, le faible accès aux intrants, etc. Aussi, l'instabilité politique, l'extrême pauvreté et le chômage élevé des jeunes ainsi que la rareté d'opportunités pour leur insertion socio-professionnelle sont parmi les principales sources de fragilité du pays.

Il est donc impératif de mettre en place un programme de développement d'entreprises agricoles et rurales ciblant les jeunes et les femmes qui contribueraient à résoudre cette problématique de chômage.

C'est pour faire face à ces contraintes que la République de Guinée-Bissau a bénéficié de financements de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la mise en exécution du Projet d'Appui aux Chaines de valeurs et à l'Entreprenariat Agricole et Rural (PACVEAR) d'un montant global de 10,62 millions d'Unités de Compte, à travers un don FAT de 5,46 millions d'UC (51%), un prêt FAT de 3,04 millions d'UC (29%) et un prêt FAD de 1,06 million (10%), pour la mise en œuvre sur cinq ans de ces activités dans les régions de Bafatá, Oio et Gabu.

Le PACVEAR vise le renforcement de la sécurité alimentaire à travers la relance de la production agricole, notamment rizicole et maraîchère grâce à la réhabilitation des aménagements hydro agricoles et des infrastructures rurales, l'appui à la production et la commercialisation des produits agricoles et la promotion de l'élevage, le renforcement des capacités des organisations paysannes et des structures d'encadrement de même que la gestion intégrée des ressources naturelles et des terroirs villageois.

Il a pour objectif la modernisation des systèmes de production rizicole et maraichère, en développant l'irrigation, en désenclavant les zones rurales, et en améliorant les conditions de conservation, de transformation et de commercialisation. En plus d'intervenir dans la modernisation agricole, il agit dans l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles afin de relever le niveau de compétitivité et d'efficacité des producteurs/entrepreneurs dans tous les maillons des chaînes de valeurs des filières ciblées afin de créer des emplois durables et d'accroître les revenus des populations rurales.

En ciblant trois des régions les plus vulnérables du pays (taux de pauvreté absolue de : 83,5% à Gabu, 75,5% à Bafatá et 73% à Oio), et en soutenant le développement des infrastructures, le processus chaîne de valeur et l'entreprenariat agricole, les interventions de la Banque vont permettre de consolider les acquis des opérations et d'ouvrir une fenêtre sur l'entreprenariat rural.

Le PACVEAR touchera directement près de 6000 ménages/exploitants agricoles, soit environ 47.000 personnes concernées dans les ménages. Mais indirectement, ils auront un impact sur l'ensemble des ménages des trois régions d'intervention du projet à travers les effets des activités et des investissements structurants

### **1.2 Présentation du PDCV RIZ**

Le Projet de développement de la chaîne de valeur riz dans les régions de bafatá et oio (PDCV RIZ), d'un montant total de 4,56 millions d'UC et d'une durée de quatre ans, aura pour objectif spécifique de relancer durablement la chaîne de valeur Riz dans les régions de Bafata et d'Oio. Au-delà des infrastructures de base structurantes (470 hectares d'aménagement de bas-fonds et

mangroves, 7 km de pistes, 2 marchés, 5 magasins et boutiques, etc.) réalisées, des techniques innovantes nécessaires à la qualité, la conservation et la transformation des produits alimentaires seront développées et diffusées. Ces interventions seront accompagnées d'un renforcement des capacités locales et organisationnelles, et d'une attention spécifique à l'accès des femmes au foncier et à tous les bénéficiaires du projet. Le projet touchera directement près de 1.720 exploitants agricoles dont 55% de femmes, soit environ 12.000 membres de ménages agricoles, et indirectement une population estimée à 60.000 personnes.

Le projet de développement de la chaîne de valeur riz en Guinée Bissau vise la réalisation d'investissements dans le secteur agricole plus précisément dans la riziculture et le maraîchage. Il est conçu dans le cadre d'une démarche participative et inclusive qui a associé l'ensemble des parties prenantes, notamment les organisations de producteurs, les collectivités locales et les services techniques déconcentrés. Ces concertations, ainsi que les études menées par la Banque, ont permis de dresser un état des lieux exhaustif et d'identifier les besoins en développement de la chaîne de valeur riz et les modalités de mise en œuvre les plus adaptées dans les deux régions concernées.

La formulation du PDCV Riz a tenu compte aussi, du contexte de la fragilité du pays, des leçons tirées des projets de la Banque et des autres partenaires en Guinée Bissau, tout en développant des synergies et complémentarités.

Tenant compte des orientations stratégiques du Pays et de la Banque, la formulation du projet a mis un accent particulier sur les thématiques : (i) infrastructures hydro-agricoles et d'accès au marché, (ii) sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iii) développement des chaînes des valeurs, (iv) emploi des jeunes et des femmes, et (v) adaptation aux effets des changements climatiques.

Au-delà des infrastructures de base structurantes (523 hectares d'aménagement de bas-fonds et mangroves, 7 km de pistes, 2 marchés, 5 magasins et boutiques, etc.) à réaliser, des techniques innovantes nécessaires à la qualité, la conservation et la transformation des produits alimentaires seront développées et diffusées.

Ces interventions seront accompagnées d'un renforcement des capacités locales et organisationnelles, et d'une attention spécifique à l'accès des femmes au foncier et à tous les bénéficiaires du projet.

## **2. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PACVEAR ET DU PDCV RIZ**

### **2.1. Objectifs et composantes du PACVEAR**

L'objectif global du PACVEAR est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur des filières (riz et maraîchères) afin d'impulser une croissance inclusive et durable du secteur agricole.

Spécifiquement, le projet à l'amélioration de l'environnement de production des filières riz et maraîchères et la promotion des entreprises dans tous les maillons des chaînes de valeur des filières ciblées afin de créer des emplois durables et d'accroître les revenus des populations rurales.

D'une durée de cinq (05) ans (Novembre 2019 – Octobre 2024), le PACVEAR est structuré autour de trois composantes principales :

- (i) Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraîchage) ;
- (ii) Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural et ;
- (iii) Gestion du projet.

Les principales réalisations prévues par composante sont présentées comme suit :

## **Composante A. - Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles (riz et maraîchage)**

**A1 - Réhabilitation/développement des aménagements** : (i) aménagement de 660 ha de bas-fonds rizicoles : 7 bas-fonds de 296 ha à maîtrise totale et 6 bas-fonds à maîtrise partielle sur 364 ha; (ii) 60 ha de périmètres maraîchers pour femmes et jeunes.

**A2 - Réalisation d'infrastructures d'accompagnement** : (i) réhabilitation de 25 km de pistes de production ; (ii) installation de 5 points d'eau villageois ; (iii) construction de 8 magasins de stockage de 50 tonnes ; (iv) construction de 6 parcs de vaccination et (v) installation une unité de conditionnement de semences.

**A3 - Organisation et renforcement des capacités des comités de gestion** : mise en place et appui à 44 comités de gestion (AHA, périmètres maraichers, magasins de stockage et de conditionnement, points d'eau, etc.).

**A4 - Suivi environnemental et social** : (i) réalisation de 20 km de diguettes anti-érosives (HIMO) ; (ii) 30 km de plantations de protection autour des périmètres ; (iii) suivi du PCGES et (iv) surveillance et suivi environnemental. Appui à l'Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC).

**A5 - Assistance technique, études, suivi des infrastructures et conventions avec partenaires.**

**A6 - Structuration, organisation et appui aux OP et producteurs** : (i) appui à la gestion du foncier et affectation des terres (AHA et des infrastructures) ; (ii) structuration et renforcement de capacités des OP et leurs faitières, GIE semenciers et GIE féminines de transformation ; (iii) mise en réseaux des GIE et appui à l'accès aux marchés ; (iv) mise en place de 15 CEP ; et (v) organisation de visites d'échanges.

**A7 - Structuration et développement de la filière semence de riz** : (i) état des lieux du secteur semencier ; (ii) assistance technique FAO pour élaboration d'un plan d'actions semencier ; (iii) appui à l'INPA (recrutement 2 techniciens et formation, équipement) ; (iv) appui au laboratoire central de semences (recrutement 2 techniciens, formation, acquisition 1 véhicule ; équipement et matériel labo) ; (v) formation de 2 agents et 12 inspecteurs de semences.

## **Composante B. - Promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural**

**B1 - Promotion de l'entrepreneuriat en services de mécanisation agricole ,entretien et maintenance des infrastructures et équipements** : (i) mise à niveau, renforcement pédagogique et appui logistique aux centres d'incubation, (ii) mise en place de 3 centres de services de mécanisation agricole au profit des jeunes; (iii) formation et incubation de 12 jeunes en gestion et exploitation des centres de mécanisation ; (iv) appui en équipements de 30 artisans réparateurs ; (v) appui en équipements de 12 groupements de jeunes pour entretien des pistes ; (vi) fourniture de 100 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérant une initiative économique dans le maillon mécanisation et entretien et (vii) renforcement des capacités à la carte de 100 jeunes et femmes porteurs de projets entrepreneuriaux.

**B2 - Promotion de l'entrepreneuriat dans les maillons production, transformation et commercialisation des produits agricoles** : (i) acquisition de 30 décortiqueuses, 6 batteuses à riz, et incubation, suivi post incubation de 42 jeunes opérateurs de décortiqueuses et batteuses, (ii) incubation et suivi post incubation de 100 jeunes portant des initiatives économiques dans les maillons ciblés ; (iii) renforcement des capacités à la carte de 200 jeunes et femmes porteurs de projets entrepreneuriaux, (iv) accompagnement de 3 GIE semenciers dans le conditionnement et la commercialisation des semences et (v) fourniture de 250 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérant une initiative économique dans les maillons ciblés.

**B3 - Promotion de l'entrepreneuriat dans les autres services ruraux :** (i) renforcement des capacités à la carte de 200 jeunes et femmes porteurs de projets entrepreneuriaux, (ii) fourniture de 200 kits d'amorçage aux jeunes et femmes opérant une initiative économique formation et (iii) dotation de kits pour 15 auxiliaires vétérinaires.

**B4 - Promotion de l'entrepreneuriat dans la nutrition :** (i) appui aux GIE d'éleveuses de riz, (ii) appui à la transformation de produits maraîchers, (iii) installation d'une mini-laiterie à Gabu avec 3 centres de collecte et 6 kiosques de vente lait , formation de 16 jeunes dans la gestion et l'exploitation de la mini laiterie, centres de collecte et kiosques de vente lait , (iv) accompagnement à la nutrition scolaire, promotion d'initiatives dans la production et la commercialisation de produits locaux et d'aliments enrichis en micronutriments pour enfants et (v) fourniture de 50 kits d'amorçage aux jeunes et femmes.

**B5 - Appui institutionnel au secteur de l'agriculture :** (i) étude intentionnelle sur le secteur agricole, (ii) appui à la mise en place d'un cadre de suivi des interventions des PTF et aux réflexions stratégiques initiées par le MADR, (iii) renforcement des capacités des services techniques (appui en équipements, logistique et formation), et (iv) assistance technique diverse (expert en infrastructure et expert environnement / S&E).

### **Composante C. - Gestion du Projet**

i) Coordination et pilotage des activités du projet, (ii) gestion administrative, comptable et financière, (iii) acquisition des biens, travaux et services, (iv) mise en œuvre d'un plan de communication, (v) suivi-évaluation de l'exécution du projet, et (vi) suivi environnemental.

La gestion du projet est confiée à une Cellule de Coordination du Projet (CCP) rattachée à la Direction Générale de l'Agriculture (DGA) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. La Cellule de Coordination du Projet est basée à Bafatá, avec une antenne à Bissau.

### **2.2. Objectifs et composantes du PDCV RIZ**

L'objectif global du PDCV Riz est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté au niveau national.

Son objectif spécifique est de relancer durablement la chaîne de valeur Riz dans les régions de Bafatá et d'Oio, à travers l'amélioration de la productivité, le renforcement des infrastructures, la résilience aux changements climatique, la gestion durable des ressources naturelles agricoles et la réduction des inégalités de sexe.

D'une durée de quatre (5) ans, le PDCV Riz est structuré autour de trois composantes principales :

- 1) Modernisation et développement des infrastructures agricoles ;
- 2) Développement des chaînes de valeur ; et
- 3) Gestion du projet.

Les bénéficiaires du projet seront au nombre de 2.090 ménages exploitants agricoles dont 1.105 femmes (53%). Le projet étant conçu dans le cadre de l'approche chaîne de valeurs, les autres cibles sont les artisans, les transformateurs/trices, les commerçant(e)s, les jeunes impliqués dans l'entrepreneuriat rural, environ 200 élèves de 3 cantines scolaires pilotes, divers prestataires de services et ONGs, etc.

Les principales réalisations prévues par composante sont présentées comme suit :

### **Composante A. - Modernisation et Développement des Infrastructures Agricoles**

**A1 - Réhabilitation/développement des infrastructures et aménagements rizicoles :**

(i) aménagement de 185 ha de bas-fonds ; (ii) aménagement de 180 ha mangroves/ouvrages anti-sels ; (iii) aménagement de 105 ha de périmètres à maîtrise totale d'eau ; (iv) protection des aménagements par des digues périmétrales et actions antiérosives.

**A2 - Réhabilitation/développement de périmètres maraîchers :** (i) aménagement de 15 ha avec puits améliorés et groupes motopompes ; (ii) installation de 4 hectares de périmètres maraîchers féminins avec énergie solaire ; (iii) mise en place de 1 hectare de système d'irrigation goutte à goutte au centre de formation de l'ADPP à Bissorã.

**A3 - Réalisation de diverses infrastructures agricoles :** (i) aménagement de 7 km de pistes d'accès incluant une digue piste pour l'accès au site d'Olom ; (ii) réhabilitation/animation de 2 marchés (Bissorã et Bantandjan) ; (iii) construction de 2 boutiques d'intrants et de 3 locaux de stockage et conservation des produits maraîchers.

**Composante B. - Développement des Chaines de Valeur**

**B1 - Appui conseil et structuration :** (i) appui conseil et recherche-développement ; (ii) appui à l'émergence et au renforcement de capacités de OP de base et des faîtières associées ; (iii) appui à la sécurisation foncière des sites aménagés ; (iv) mise en place et structuration des comités de gestion de l'ensemble des infrastructures réalisées.

**B2 - Amélioration de l'accès aux moyens de production et de transformation :** (i) renforcement de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualité (en lien avec INPA et DCCS) ; (ii) mise en place de fonds revolving pour les intrants (coopération japonaise) ; (iii) promotion de la mécanisation (coopération japonaise) et diffusion des équipements post-récoltes (batteuses, décortiqueuses, moulins) ; (iv) appui de 10 GIE féminines (étuvage de riz, séchage et transformation de légumes, etc.).

**B3 - Développement de l'entreprenariat agricole :** (i) formation de 70 jeunes (issus des régions d'Oio et de Bafatá) au centre de formation ADPP Bissorã ; (ii) formation entrepreneuriale de 10 jeunes ou groupes porteurs de projets agricoles et para-agricoles et appui à leur installation.

**B4 - Appui à la nutrition :** (i) éducation, suivi nutritionnel et aide à la diversification des rations alimentaires des populations, particulièrement les enfants de 0 à 23 mois ; (ii) opération pilote d'approvisionnement à base de produits locaux de 3 cantines scolaires (en lien avec le PAM) ; et (iii) appui à la promotion des jardins potagers familiaux et communautaires.

**B5 - Appui au MADR et Partenaires :** (i) renforcement des capacités des services et techniciens impliqués dans la mise en œuvre du PDCV Riz ; (ii) appui aux réflexions stratégiques du Ministère de l'Agriculture.

**Composante C : Gestion du Projet**

Cette composante stratégique est s'occupe essentiellement de la Coordination et du pilotage des activités du projet ; ses activités s'articulent ainsi : Gestion administrative, comptable et financière, acquisition des biens, travaux et services, mise en œuvre d'un plan de communication, suivi-évaluation de l'exécution du projet et suivi environnemental.

**3. RESULTATS ATTENDUS DU PACVEAR ET DU PDCV RIZ**

**3.1. Résultats attendus du PACVEAR**

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- (i) L'accroissement des productions rizicoles et horticoles par la réhabilitation/l'aménagement de 660 ha de rizières de bas-fonds et de 60 ha de périmètres maraichers ;
- (ii) La réhabilitation de 25 Km de pistes de production, la construction de 8 magasins de stockage de produits agricoles, la mise en place d'une unité de conditionnement et de traitement des semences, la construction de 6 parcs de vaccination, la réalisation de 5 points d'eau ;
- (iii) La structuration et le renforcement des capacités organisationnels, techniques et en gestion des ouvrages de 44 comités de gestion ;
- (iv) La réalisation de diguettes antiérosives sur environ 20 km et la plantation des haies vives autour des aménagements sur environ 30 km ;
- (v) L'émergence et le renforcement de capacités de 30 OP (riz et maraîchage), 5 unions et 32 GIE/Associations ;
- (vi) La structuration et le développement de la filière semence Riz ;
- (vii) La formation et l'accompagnement de 600 jeunes et femmes entrepreneurs et
- (viii) Un renforcement des capacités de 80 cadres du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des autres administrations

### **3.2. Résultats attendus du PDCV RIZ**

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- (i) Aménagement de 185 ha de bas-fonds ;
- (ii) Aménagement de 180 ha mangroves/ouvrages anti-sels ;
- (iii) Aménagement de 105 ha de périmètres à maîtrise totale d'eau ;
- (iv) Protection des aménagements par des digues périmétrales et actions antiérosives.
- (v) Aménagement de 15 ha avec puits améliorés et groupes motopompes ;
- (vi) Installation de 4 hectares de périmètres maraichers féminins avec énergie solaire ;
- (vii) Mise en place de 1 hectare de système d'irrigation goutte à goutte au centre de formation de l'ADPP à Bissorā.
- (viii) Aménagement de 7 km de pistes d'accès incluant une digue piste pour l'accès au site d'Olom ;
- (ix) Réhabilitation/animation de 2 marchés (Bissorā et Bantandjan) ;
- (x) Construction de 2 boutiques d'intrants et de 3 locaux de stockage et conservation des produits maraichers.
- (xi) Appui conseil et recherche-développement ;
- (xii) Appui à l'émergence et au renforcement de capacités de OP de base et des faîtières associées ;
- (xiii) Appui à la sécurisation foncière des sites aménagés ;
- (xiv) Mise en place et structuration des comités de gestion de l'ensemble des infrastructures réalisées.
- (xv) Renforcement de l'accès aux semences certifiées et intrants de qualité (en lien avec INPA et DCCS) ;
- (xvi) Mise en place de fonds revolving pour les intrants (coopération japonaise) ;
- (xvii) Promotion de la mécanisation (coopération japonaise) et diffusion des équipements post-récoltes (batteuses, décortiqueuses, moulins) ;
- (xviii) Appui de 10 GIE féminines (étuvage de riz, séchage et transformation de légumes, etc.).
- (xix) Éducation, suivi nutritionnel et aide à la diversification des rations alimentaires des populations, particulièrement les enfants de 0 à 23 mois ;
- (xx) Opération pilote d'approvisionnement à base de produits locaux de 3 cantines scolaires (en lien avec le PAM) ; et
- (xxi) Appui à la promotion des jardins potagers familiaux et communautaires.
- (xxii) Renforcement des capacités des services et techniciens impliqués dans la mise en œuvre du PDCV riz ;
- (xxiii) Appui aux réflexions stratégiques au MADR.

#### 4. JUSTIFICATION DE LA MISSION ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Dans le cadre du PACVEAR et du PDCV RIZ, il est prévu l'appui à la production agricole et l'acquisition d'intrants et de semences pour booster l'agriculture. La dotation d'équipements à quelques producteurs et leur encadrement par des ONG et Partenaires Opérationnels. L'amélioration de la production et la conservation des semences pourraient nécessiter l'acquisition de pesticides et de produits phytosanitaires pendant la durée des deux projets.

Ainsi, les diverses activités relatives à la production agricole, telles que les semences améliorées, l'aménagement de nouvelles parcelles, l'acquisition d'intrants, pourraient de manière directe ou indirecte :

- *Susciter l'utilisation des pesticides et accroître la quantité des pesticides utilisés dans les activités agricoles ;*
- *Induire la nécessité d'utilisation de pesticides ou d'autres méthodes de contrôle du fait de l'augmentation des populations des ravageurs.*

Cependant, l'utilisation des pesticides ou d'autres méthodes non intégrées dans le cadre du contrôle des insectes vecteurs et/ou ravageurs peut causer dépendamment de leur nature, leur mode d'utilisation, des dommages sociaux, sanitaires et environnementaux pouvant impacter négativement l'atteinte des objectifs du projet. Cette utilisation de pesticides, même en quantité limitée, nécessite de disposer d'un plan de gestion des produits dangereux.

. Ainsi, en accord avec la politique de sauvegarde de la BAD pour la gestion des pestes et des pesticides, le PGPP devra être élaboré pour s'assurer de l'utilisation rationnelle des pesticides dans le cadre de la lutte contre les pestes dans le contexte du PACVEAR et du PDCV RIZ.

L'objectif de cette politique opérationnelle est de promouvoir l'utilisation des méthodes de contrôle biologique ou environnemental et de réduire la dépendance aux pesticides synthétique chimiques et de s'assurer que les risques sanitaires et environnementaux associés aux pesticides sont réduits.

Dans les projets du secteur agricole du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de Guinée-Bissau, en général, les ravageurs sont contrôlés via les approches de Gestion Intégrée comme le contrôle biologique, les pratiques culturales pour le développement et l'utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux ravageurs.

Il faut signaler que, dans le cadre des deux projets, les pesticides ne sont pas financés directement. Cependant, la BAD pourrait financer l'acquisition de pesticides lorsque leur emploi est justifié sous l'approche de gestion intégrée et lorsque les critères de sélection des pesticides ci-dessous sont remplis :

- ✓ *L'acquisition d'un pesticide dans un projet financé par la BAD est sujette à une évaluation de la nature et du degré des risques associés*
- ✓ *Les critères de sélection et d'utilisation des pesticides :*
  - (a) *effets négatifs négligeables sur la santé humaine ;*
  - (b) *avoir démontré leur efficacité contre les espèces cibles ;*
  - (c) *avoir un effet minimal sur les espèces non cibles et l'environnement naturel. ;*
  - (d) *leur utilisation doit tenir en compte le besoin de prévenir le développement de résistance chez les insectes vecteurs.*
- ✓ *Les pesticides doivent être préparés, emballés, manutentionnés, stockés, éliminés et appliqués selon les normes acceptables par la BAD.*
- ✓ *La BAD ne finance pas les produits formulés appartenant aux classes IA et IB de l'OMS ou les formulations de la classe II si :*

- a. *Le pays ne dispose pas de restrictions à leur distribution et leur utilisation ou*
- b. *S'ils pourraient être utilisés ou être accessibles aux personnels d'application, aux agriculteurs ou autres sans formation, équipement et infrastructures pour la manutention, le stockage et l'application adéquate de ces produits.*

C'est pourquoi, l'élaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) répond à la Politique ou Stratégie Opérationnelle – d'Évaluation Environnementale prenant en charge les impacts potentiels négatifs du point de vue environnemental et social.

#### **4.1 Objectif général**

L'objectif général de l'étude est de prévenir ou d'atténuer les effets de l'utilisation des pesticides sur l'environnement humain et biologique, à travers la proposition d'un ensemble de démarches, mécanismes, procédures et actions visant la manutention et l'utilisation sécurisées des pesticides et autres intrants chimiques. Il s'agit plus spécifiquement :

#### **4.2 Objectifs spécifiques**

Spécifiquement, il s'agira de :

- Identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre du Projet et relatifs à l'usage des produits phytopharmaceutiques ;
- Apprécier les capacités existantes en matière d'intervention et de secours d'urgence en cas d'intoxication aux pesticides ;
- Proposer un plan cadre de gestion des produits phytopharmaceutiques et des pestes y compris des méthodes de lutte biologique applicables et accessibles aux communautés ;
- Définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant la mise en œuvre du Projet.

### **5. RESULTATS/RAPPORTS DE LA MISSION ET DE L'ETUDE**

L'élaboration du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) donnera lieu aux principaux résultats attendus de l'étude comme ci-dessous indiqués :

- ✓ L'environnement initial de la zone du Projet est présenté en termes de : pestes des cultures connus, usage actuel de produits phytopharmaceutiques en nature et en volume, niveau de connaissance des enjeux et risques au niveau communautaire, niveau de déploiement du personnel technique d'encadrement existant, existence et capacité d'intervention de structures d'assistance en cas d'intoxication aigue accidentelle, etc. ;
- ✓ Le point analytique du cadre légal, réglementaire et institutionnel de l'importation, la commercialisation, la distribution et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et assimilés, y compris le cadre régional auquel le pays a souscrit, et le niveau de respect du code de conduite de la FAO ;
- ✓ Un ensemble de mesures institutionnelles, techniques et opérationnelles (sensibilisation, formation, etc.) touchant le niveau communautaire pour la gestion sécurisée des acquisitions de pesticides à fournir par le Projet, ainsi que la gestion des emballages vides ;
- ✓ Un ensemble de technologies de lutte biologique accessibles aux producteurs bénéficiaires du projet y compris leurs coûts d'appropriation ;

- ✓ Un plan de formation et de sensibilisation de tous les acteurs concernés dans le cadre du projet ;
- ✓ Le budget détaillé de la mise en œuvre du PGPP.

Les rapports émis par le consultant seront édités en langue Française et en 5 exemplaires et remis dans une clé USD ou flash disk.

## 6. TÂCHES DU CONSULTANT INDIVIDUEL

- Collecter toutes les données et informations nécessaires à l'atteinte des résultats ci-dessus ;
- Discuter avec les services de protection des végétaux et les services de santé publique spécialisés dans les luttes antiparasitaires, à propos notamment des produits utilisés et des expériences d'intoxications accidentelle, aiguë et chronique connues dans la zone du projet ;
- Analyser le cadre institutionnel, la législation et les pratiques de gestion connues ;
- Identifier les mesures d'atténuation à mettre en œuvre au regard de la législation nationale et des directives du Comité Sahélien sur l'usage des pesticides ;
- Proposer une stratégie de lutte intégrée contre les principales pestes agricoles ;
- Proposer un plan de sensibilisation des usagers/bénéficiaires des produits phytopharmaceutiques notamment l'utilisation des emballages et la gestion des stocks périmés ;
- Proposer une liste restreinte et pertinente d'indicateurs clés à suivre pendant la durée du projet pour la détection des risques d'intoxication chronique et des résidus de pesticides dans les produits agricoles.

### Organisation de l'étude

L'étude sera conduite sous la supervision globale de l'UGP du PACVEAR, du PDCV RIZ et l'AAAC en relation avec les services du Ministère chargé de l'Environnement et les structures nationales en charge des questions d'évaluation de l'impact des pestes et pesticides, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les organisations de producteurs et les opérateurs privés concernés. Le consultant sera appuyé des personnes ressources locales et internationales.

La durée de l'étude est de (8) semaines (soit 60 jours) pour un temps d'intervention de **2 homme/mois**. Le format et la méthodologie des études devront s'inscrire dans les lois et réglementations nationales et les orientations fixées par les sauvegardes opérationnelles de la BAD. Le travail devra faire l'objet d'une restitution publique, puis donner lieu à un rapport détaillé, incluant l'analyse des risques, les mesures à mettre en œuvre et leurs coûts à intégrer dans la future opération, ainsi que le cadre institutionnel de suivi des recommandations et de mises en œuvre des mesures d'atténuation.

De manière spécifique la mission ou l'étude portera sur les aspects suivants :

**Surveillance et suivi des paramètres environnementaux et sociaux** : Il s'agira pour le consultant de :

- Proposer un processus/cadre de surveillance et de suivi des impacts environnementaux et sociaux des investissements financés par le projet;
- Identifier les indicateurs clés environnementaux et sociaux qui pourront être utilisés pour évaluer les impacts du projet;
- Développer un point spécial sur le cadre institutionnel de suivi environnemental et social en relation avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en Guinée-Bissau.

**Renforcement des capacités :** En partant de l'expérience du PDCV RIZ et du PACVEAR, le consultant aura à proposer un programme de formation, de sensibilisation de capacitation en évaluation et gestion environnementale à l'intention des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme (le staff du PACVEAR, AAAC, INPA, Organisations de Producteurs, services techniques étatiques, GSC, etc.). Un accent particulier devra être porté sur la sensibilisation et la formation des acteurs sur les questions environnementales et sociales pour garantir la performance dans l'atteinte des résultats escomptés et la durabilité des actions proposées.

Le consultant devra estimer les coûts de la mise en œuvre du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) du PACVEAR et du PDCV RIZ, précisément les coûts additionnels du processus d'évaluation environnementale et sociale proposé, ainsi que les coûts du programme de renforcement des capacités institutionnelles et du processus de suivi et surveillance des impacts environnementaux et sociaux.

Le consultant devra faire ressortir également dans son étude :

- Un mécanisme d'intégration des outils et recommandations des documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, et PGPP) dans les différents manuels du programme (manuels des procédures de passation de marché, d'exécution, de suivi évaluation);
- Une stratégie de mise à niveau des responsables en charge du suivi environnemental et social et des questions environnementales (ateliers ou rencontres de mise à niveau pour une meilleure appropriation du contenu du PGPP);
- Une procédure de sélection environnementale des activités (vulgarisation des paquets techniques, utilisation des intrants agricoles, etc.) agricoles et s'orienter vers un screening des activités.

De façon spécifique, le travail à faire consiste à apprécier les conséquences environnementales et sociales des activités mises en œuvre dans le cadre du PACVEAR pour en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs et de proposer des outils à même de permettre la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre des composantes et sous-composantes du projet.

Le consultant est également chargé d'évaluer les pertes des populations affectées et causés par l'utilisation des pesticides, produits chimiques, etc.... Il évaluera les superficies affectées, les productions annuelles prévisibles sur les différentes parcelles en fonction des cultures pratiquées.

## **7. APPROCHE METHODOLOGIQUE - ORGANISATION DE L'ETUDE**

### **7.1 Approche méthodologique**

Dans le cadre de la présente étude, le consultant proposera une démarche qui lui permettra d'atteindre les objectifs définis. Il dressera un planning de travail qui restera cohérent vis-à-vis de sa méthodologie.

La méthodologie veillera à trouver une relation évidente entre le planning, les activités de bureau et de terrain, l'organisation du travail sur le terrain dont les consultations publiques. Elle donnera beaucoup de détails sur la synchronisation de toutes ces actions/activités sur le terrain en relation avec les ressources humaines disponibles et leurs interventions spécifiques dans les régions concernées par l'étude à savoir : Bafata, Oio et Gabu.

Les activités de la mission de consultance vont débuter par une rencontre entre le consultant et l'UGP du PACVEAR pour le cadrage de la prestation. La collecte des données sera conduite auprès de plusieurs institutions et communautés locales, et avec les associations des agriculteurs, agro-éleveurs pour collecter les informations suivantes :

- Accès aux intrants (semences améliorées, pesticides, engrais, etc.) ;
- Absence de l'encadrement de proximité ;
- Faible maîtrise du marché pour l'écoulement de la production ;
- Insuffisance d'infrastructures et équipements de stockage/conservation des denrées ;
- Prix des produits non rémunérateur pour les producteurs ;
- Accès difficile au crédit agricole ;
- Pullulation de maladies et ravageurs des plantes surtout le riz, le maïs et les cultures fruitières et maraîchères ;
- Couverture zoo-sanitaire insuffisante d'où forte pression parasitaire comme la théilériose et la cawdroïse pour les bovins ;
- Insuffisance de documents didactiques de vulgarisation des innovations ;
- Faible vulgarisation des textes législatifs phytosanitaires ;
- Beaucoup de pesticides tout-venants circulent chez les producteurs.

## **7.2 Contenu et Plan du Rapport PGPP**

Spécifiquement, le Rapport du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) sera, autant que possible, concis. Il ne traitera donc que des impacts environnementaux et sociaux significatifs. Il se concentrera sur les résultats, les conclusions et les recommandations pour de futures actions, à la lumière des données rassemblées ou d'autres références utilisées au cours de l'étude. Les éventuels détails seront développés en annexe du rapport ou dans un volume séparé.

Le consultant fournira un rapport provisoire à l'UGP du PACVEAR sur support papier en 05 exemplaires et sur support numérique. Il devra intégrer par la suite, les commentaires et suggestions des parties prenantes y compris la Banque Africaine de Développement (BAD).

Les consultations avec les parties prenantes et les populations affectées, devront être organisées par le consultant et être reflétées dans les différentes parties du rapport. Le rapport du PGPP particulièrement devra également comprendre un plan de consultation du public sur des activités ou composantes spécifiques au cours de l'exécution du Projet.

Le consultant suggérera également des actions pour améliorer les conditions environnementales et sociales dans la zone d'intervention du Projet.

### **Appendice 2. PGPP**

Le PGPP sera structuré comme suit :

- Liste des Acronymes ;
- Sommaire ;
- Résumé analytique en Français et en Anglais ;
- Brève description du projet et des sites potentiels incluant la méthodologie qui sera appliquée pour la préparation, l'approbation et l'exécution des microprojets ;
- Analyse du profil de la zone d'intervention (communautés, types de cultures, pestes connus, historique de l'usage des pesticides et des cas d'intoxication enregistrés, capacités de gestion des urgences liées aux risque-pesticides, etc.);
- Cadre politique, institutionnel et juridique en matière de gestion des pestes et des produits phytopharmaceutiques ;
- Expérience de gestion des pesticides et de lutte intégrée contre les pestes et vecteurs dans la zone du projet – Analyse des Capacités nationales de gestion des risques ;
- Analyse des risques environnementaux et sociaux associés aux acquisitions et distribution des pesticides et autres intrants chimiques par le Projet ;
- Cadre de gestion des risques-pesticides et de lutte intégrée du Projet :

- ✓ Mesures techniques et opérationnelles (sélection des pesticides, acquisition-contrôle, transport –stockage, manipulation, gestion des emballages vides) de gestion des acquisitions ;
- ✓ Mesures de lutte biologique potentiellement applicables et les coûts de leur appropriation par les bénéficiaires ;
- ✓ Formation/sensibilisation des acteurs sur les risques-pesticides ;
- ✓ Mécanismes organisationnels (responsabilités et rôles) de mise en œuvre des mesures ci-dessus mentionnées, en tenant compte des institutions qui en ont la mission régalienne ;
- ✓ Un jeu pertinent d'indicateurs de suivi-évaluation et d'indicateurs de suivi du risque-pesticide ;
- ✓ Le mécanisme simplifié de suivi-évaluation de la mise en œuvre du cadre ;
- ✓ Le budget détaillé de la mise en œuvre du cadre.

#### Annexes

- ✓ Une matrice type présentant les composantes du plan ;
- ✓ Références bibliographiques et tout autre document jugé important.

**Le résumé du PGPP doit contenir les informations suivantes pour chaque projet :**

#### **1. Description du Projet**

- Objectifs, composantes, activités et résultats attendus
- Objectifs et Activités spécifiques induisant la gestion intégrée des pestes

#### **2. Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans le secteur du projet dans le pays**

- Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés
- Approches actuelles de la lutte antiparasitaire
- Expérience pratiques de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité

#### **3. Problématique actuelle de l'utilisation et gestion des pesticides chimiques de synthèse dans le pays et le secteur du projet**

- Utilisation de pesticides dans le pays (volumes, types, homologation, encadrement, etc.)
- Circonstances d'utilisation des pesticides et compétence pour manipuler les produits
- Évaluation des risques pour l'environnement, la santé des populations et l'économie (utiliser des incidents connus autant que possible)
- Contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides
- Capacité de gestion/élimination des pesticides obsolètes et des emballages pollués

#### **4. Cadre politique, juridique et institutionnel de gestion intégrée des pestes (GIP)**

- Système actuel de protection des végétaux / lutte contre les vecteurs (politique, institution, etc.)
- Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la GIP notamment dans la zone/secteur d'intervention du projet
- Promotion de la lutte antiparasitaire intégrée dans le contexte des pratiques actuelles de lutte antiparasitaire

#### **5. Mesures de gestion intégrée des pestes (MGIP) dans le cadre du projet**

- Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs (y compris le renforcement de capacités pour les acteurs directs de la mise en œuvre du projet)
- Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIP)
- Arrangements institutionnels (focalisés sur l'entité de mise en œuvre du projet, les services phytosanitaires ou de lutte contre les vecteurs) avec l'accent sur le niveau local (acteurs et partenaires)
- Estimations de coûts de mise en œuvre
- Mécanisme de gestion des plaintes (se référer au MGP du projet)
- Renforcement des capacités nationales (facultatif)

## Budget

#	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Sensibilisation des bénéficiaires						
2	Appui aux services déconcentrés de protection des végétaux						
3	Suivi de terrain						
..							
x	<b>Total</b>						

## 8. PROFIL REQUIS DU CONSULTANT INDIVIDUEL

L'étude sera conduite par un expert, spécialisé en Protection des Végétaux, phytopathologie, ayant les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir un niveau minimum BAC+5 en agronomie ou agroéconomie, économie rurale et diplômes assimilés ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expériences générales en élaboration et mise en œuvre de Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (protection des végétaux) ou dans le domaine de la protection des végétaux et de l'évaluation environnementale ;
- Avoir réalisé deux (02) missions prouvant la connaissance des procédures et des Politiques environnementales de la Guinée-Bissau et de la Banque Africaine de Développement en matière d'études sur les pestes et pesticides ;
- Avoir une connaissance des risques liés à l'utilisation des pestes et pesticides dans les domaines clés d'intervention du Projet (grande et petite irrigation, intensification agricole, élevage, transformation agricole) est souhaitable ;
- Avoir une connaissance/pratique de la lutte biologique et/ou de la lutte étagée ciblée (LEC) serait un atout ;
- Avoir réalisé deux (2) missions similaires en matière de PGPP en Guinée-Bissau ou en Afrique de l'Ouest et en particulier dans l'espace UEMOA. Parler et écrire parfaitement le français. La langue Portugaise est un avantage

## 9. LES CRITERES DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné sur la base des critères ci-après :

N°	Critères de sélection	Notation
<b>Expert 1 : Expert, Spécialisé en Protection des Végétaux (Ingénieur agronome, ou agroéconomiste ou en économie rurale)</b>		
1	<b>Qualification générale</b>	
	Niveau BAC+5 minimum en agronomie, agroéconomie ou économie rurale, et diplômes assimilés, avec une spécialisation en protection des végétaux/phytopathologie	10%
2	<b>Expériences générales</b>	
	Posséder au moins dix (10) ans d'expérience générale en élaboration et mise en œuvre de PGPP (protection des végétaux) ou dans le domaine de la protection des végétaux et l'évaluation environnementale	30%
3	<b>Expériences spécifiques</b>	
3.1	Avoir réalisé au moins deux (2) missions en matière de PGPP en Guinée-Bissau ou en Afrique de l'Ouest et en particulier dans l'espace UEMOA	30%
	Avoir réalisé deux (02) missions prouvant la connaissance des procédures et des	30 %

3.2	Politiques environnementales de la Guinée-Bissau et de la Banque Africaine de Développement en matière d'études sur les pestes et pesticides	
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

## 10. CALENDRIER DE REALISATION DE LA MISSION ET DELAIS DE LIVRAISON DES PRODUITS/RAPPORTS ET LIVRABLES

L'étude sera conduite pour un temps d'intervention de **2 homme/mois** pour une durée globale n'excédant pas huit (8) semaines (soit 60 jours) durant laquelle les résultats de l'étude sont attendus.

1. Un rapport de démarrage en trois (3) exemplaires, sept (7) jours après le démarrage de la prestation ;
2. Un rapport provisoire en trois (3) exemplaires, quarante-trois (43) jours après la date de démarrage, et une présentation et validation des résultats préliminaires à un atelier d'un jour regroupant les parties prenantes clés ;
3. Un rapport final en trois (03) exemplaires, dix (10) jours après la tenue de l'atelier.

Livrables/Rapports-Produits	Délais
Rapport de démarrage	7 jours après la notification de service
Rapport Provisoire	43 jours après la notification
Rapport Final prenant en compte les observations et commentaires des parties prenantes	60 jours après la notification de service

### Délais de réception des commentaires

Les commentaires du projet sur les rapports seront retournés au consultant une (01) semaine au plus tard après la transmission du rapport par le consultant à l'Unité de Gestion du Projet PACVEAR.

### Prise en compte des commentaires sur les rapports par le Consultant

Les délais alloués au consultant pour prendre en charge les commentaires sur ces différents rapports et produire les rapports définitifs seront à titre indicatif de dix (10) jours au plus tard après remise des commentaires de l'UGP et des parties prenantes.

#### **a) Modalités de validation des livrables**

Le consultant soumettra les livrables attendus en trois (03) exemplaires originaux en langue Française et un résumé en Anglais en version papier et une version électronique acceptables avec une mise en forme aux formats Word et PDF. Les éventuels tableaux et graphiques seront intégrés au texte sous format exploitable. Le rapport sera validé à travers un atelier national de validation et sera soumis à la BAD pour approbation.

L'organisation des ateliers de formation ou de restitution et de validation nationale du Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) sera prise en charge par le projet PACVEAR. Donc la tenue de l'atelier national de validation ne sera pas intégrée dans l'offre financière du consultant individuel.

## 11. SUPERVISION DE LA MISSION ET DE L'ETUDE DU PGPP

Le consultant travaillera sous la supervision de l'UGP du PACVEAR et en étroite collaboration avec la Direction de Services de la Protection des Végétaux et la Direction Générale de l'Agriculture, la Direction Générale de l'Environnement, l'AAAC, INPA, Direction de Services du

Laboratoire National des Semences et les partenaires techniques et opérationnels du PACVEAR, à qui il rendra compte régulièrement du déroulement de leur mission.

Le siège du PACVEAR se trouve à Bissau dans les locaux de la Direction Générale de l'Ingénierie et Développement Rural à Granja de Pessubé et une antenne du projet existe à Bafata au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Le consultant bénéficiera de bureaux meublés au siège de Bafata, mais devra disposer en interne de l'équipement informatique nécessaire. Le consultant aura à effectuer de nombreux déplacements sur le terrain, au niveau des différents sites aménagés du PRESAR.

#### **a) Moyens logistiques et appuis à la mission par le projet**

Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires pour son déplacement à l'intérieur du pays, les perdiems étant à la charge du consultant.

De même, le PACVEAR mettra aussi à la disposition des Consultants tous les rapports, données et autres ressources documentaires disponibles dans les autres administrations, facilitera toutes les démarches administratives, les rencontres avec les autorités et désignera des experts locaux du projet pour accompagner l'équipe de Consultants sur les différentes zones d'intervention.

#### **b) Droits d'auteur et références**

Tous documents, statistiques, rapports, données et autres informations sous quelque forme que ce soit, fournis, créés, obtenus ou mis à la disposition des consultants ou en rapport avec ou en vertu dans le cadre de la présente prestation seront considérées comme propriété du projet. Le consultant n'est pas habilité à faire des copies ou à faire usage de ces ressources documentaires pour la réalisation de tout autre travail ou en utilisant l'une d'elles de toute autre manière non liée à la prestation assignée par le projet. Le consultant doit fournir dans le rapport final de l'étude toutes les références de la documentation utilisée dans le cadre de ce travail.

### **12. DELAI DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES**

Cette consultation doit démarrer le plus tôt possible. Il est souhaitable avant la fin du mois de **Décembre 2021** et terminer au plus tard à la fin du mois de **Février 2022**.

Suite à l'avis à manifestation d'intérêt qui sera lancé, le consultant sélectionné va présenter au plus tard dans une (01) semaine son offre financière à la Cellule de Coordination du PACVEAR/PDCV RIZ à l'adresse du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Bissau comme indiquée ci-dessous et qui serviront de base à la négociation de son contrat.

#### ***Projet d'Appui aux Chaines de Valeurs et à l'Entreprenariat Agricole et Rural (PACVEAR)***

*A l'attention du Coordonnateur National du PACVEAR  
C/O – Direction du Génie Rural / Estrada Granja de Pessubé  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
CP 71 Bissau - Guinée-Bissau  
Tel : + (245) 95 580 4851 ou + (245) 96 663 3162  
E-mail : [pacvearquinebissau@yahoo.com](mailto:pacvearquinebissau@yahoo.com) ou [pdcvquinebissau@hotmail.com](mailto:pdcvquinebissau@hotmail.com)*

### **13. SOURCE DE FINANCEMENT**

Cette étude est financée à travers le Fonds Africain de Développement alloué au projet PACVEAR par la Convention de Don FAT N° : **5900155016006** signée le 23 Décembre 2019 entre la République de Guinée-Bissau et la Banque Africaine de Développement.